

COMITÉ BOUCHES  
DU RHÔNE  
FFHANDBALL



2021/2022

# Règlement général des Compétitions Départementales seniors

Le règlement COC JEUNES vous sera communiqué ultérieurement



# ORGANIGRAMME COMMISSION SPORTIVE



## Membres de la Commission Sportive



Robert MESSIKA



Laurence EUGENE



Laurence GUIDARINI



Corinne FERRUS



Didier MUSATO

et des membres cooptés



# RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour tout autre point du règlement, se référer aux Règlements Généraux  
De la Fédération Française de Handball.

## CATÉGORIES D'ÂGE SAISON 2021/2022

CATEGORIES	ANNÉES CONCERNÉES
SENIORS +16 ANS	.....2000/2001/2002/2003/2004
U 19	2003/2004/2005
U 17	2005/2006/2007
U 15	2007/2008/2009
U 13	2009/2010/2011
U 11	2011/2012/2013
U 9	2013/2014/2015

## HORAIRES D'IMPLANTATIONS DES RENCONTRES

Il est recommandé de fixer l'horaire en fonction de l'éloignement des adversaires

### SENIORS et U19 MASCULINS

Vendredi entre 20H30 et 21H00

Samedi entre 19H00 et 21H00 (18h00 si lever de rideau voir si dessous)

*Les clubs qui souhaitent implanter un lever de rideau le samedi soir pourront implanter la rencontre à partir de 18h00 sous réserve que le club adverse soit d'accord. A défaut la rencontre ne pourra être implantée qu'à partir de 19h00. La procédure d'entente préalable devra être utilisée et sera dispensée simplement du coût financier afférent.*

Dimanche entre 09H00 et 17H00

### JEUNES

#### Pour les Quadrangulaires

**U17** Obligation d'implanter un tiers des matchs à domicile le dimanche (voté en AG 2016)

Dimanche entre 09H00 et 15H00

**U15**

Dimanche entre 09H00 et 15H00

**U13**

Dimanche entre 09H00 et 15H00

### U 17 ANS

Obligation d'implanter un tiers des matchs à domicile le dimanche (voté en AG 2016)

Samedi entre 14H30 et 19H00

Dimanche entre 09H00 et 17H00

### JEUNES U 15 ANS ET U 13 ANS ET U 11 ANS

Samedi entre 14H30 et 17H00

Dimanche entre 09H00 et 17H00

### NON COMPÉTITIFS U 9 ANS & U 11 ANS

Samedi / Dimanche de 14H00 à 15H30 Fin des rencontres obligatoire à 17h00

Dimanche de 9H30 à 10H00 Fin des rencontres obligatoire à 12H00

Samedi matin 10H00 Fin des rencontres obligatoire à 12H00

*(Accord obligatoire de l'ensemble des clubs reçus avant implantation, le club recevant est en charge de demander l'accord aux clubs visiteurs)*

# TRAITEMENT DES CONCLUSIONS

## AVANT LA RENCONTRE

Il convient d'établir une conclusion de match définissant les modalités d'organisation de la rencontre : date, heure, lieu, club reçu, catégorie concernée.

Les conclusions de matchs doivent être OBLIGATOIREMENT :

Saisies sur GEST'HAND (par le club recevant) AU PLUS TARD 30 JOURS AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE

J-7 Conclusion non saisie dans Gest'hand : Le match est déclaré Perdu Par Pénalité par le club recevant.

## MODIFICATION DE DATE, D'HORAIRE ET/OU DE LIEU D'UNE RENCONTRE

Les demandes sont saisies dans Gest'hand (demande de Report), suivies d'un mail à la COC avec le Justificatif (Mairie, document officiel etc...).

~~~~~

Avant J-30 si cela concerne un changement d'horaire, aucun justificatif ne sera demandé.

Dans un délai de 30 à 15 jours avant la rencontre, SEULES les modifications sur demande sont possibles.

Ces demandes doivent être exceptionnelles et soumises à l'autorisation de la commission d'organisation des compétitions compétentes. Elles doivent être accompagnées d'un droit fixé (voir guide financier) et du Justificatif. Si au bout de 7 jours, le club adverse n'a toujours pas répondu au report du match, la Commission d'organisation des Compétitions validera ce report.

Pour les quadrangulaires Jeunes : Si, pour une raison quelconque, le club devant recevoir ne peut le faire, c'est le club cité en second qui organise les rencontres. (Dans les 2 cas, le comité et les clubs adverses doivent être informés).

A j-14 : Aucune modification possible Sauf cas de force majeure (événements soudains, insurmontables et imprévisibles avec décision COC + droit fixé à 30€

Un match reporté doit être joué à la 1ère date de report prévue au calendrier général.

## DEMANDE D'INVERSION

Les demandes d'inversion sont saisies dans Gest'hand (demande d'inversion), 30 à 15 jours avant la rencontre.

Elles seront validées par la COC Sous réserves d'acceptation du club adverse.

Aucun droit fixé.

Si au bout de 7 jours, le club adverse n'a toujours pas répondu à la demande du club, la Commission d'organisation des Compétitions validera cette inversion.

# FEUILLES DE MATCHS

## AVANT LA RENCONTRE

Le club recevant doit impérativement faire la mise à jour du logiciel FDME (Saisie Feuille Hand) sous peine de pénalité financière (*Règlements Généraux de la FFHB*).

La Feuille de Match Electronique (informatique) est obligatoire. Le Téléchargement de la base de données Gest'hand doit se faire 24h avant la rencontre. Conseil : Il est recommandé de télécharger la base de données le vendredi soir voire le samedi matin afin d'avoir une mise à jour la plus précise possible

Chaque joueur et joueuse devra présenter la licence de la saison en cours. A défaut, il faudra fournir un document officiel avec photo (Carte nationale d'Identité, passeport, carte de bus, etc...).

Tout joueur dont la licence ne s'affiche pas informatiquement le jour du match, et qui ne présente pas de justificatif d'identité avec photo, ne peut pas être inscrit sur la feuille de match et ne peut pas prendre part à la rencontre.

L'accompagnateur du jeune arbitre doit prévenir l'officiel responsable de l'équipe pour lui signifier son interdiction de jouer et doit le retirer de la FDME. Si l'officiel responsable exige qu'il joue malgré l'interdiction de l'accompagnateur de JAJ, alors ce dernier doit laisser cocher la case « INV » et noter un commentaire.

L'équipe fautive sera sanctionnée d'un match perdu par pénalité et se verra infliger une pénalité financière dont le montant est fixé dans le « Guide Financier du Comité ». (Art. 98.5 des Règlements Généraux de la FFHB).

## A L'ISSUE DE LA RENCONTRE

La feuille de match papier pour les plateaux non compétitifs, brassages, doit être OBLIGATOIREMENT envoyée au Comité, au plus tard, 48 Heures après la rencontre, par mail uniquement\* (\*vœu voté en AG JUIN 2019 à la demande de la commission de Développement).

Dans les championnats jeunes, lors des quadrangulaires, le club hôte est garant des FDME des deux rencontres. Si le club hôte n'envoie pas la FDME de son équipe, c'est le règlement fédéral pour non envoi de FDME qui prévaut. Si la seconde FDME n'est pas transmise également, l'amende financière est doublée.

En cas d'impossibilité due à une panne d'ordinateur, une feuille de match papier « officielle » pourra être utilisée, les arbitres devant indiquer les causes de ce dysfonctionnement et être envoyée par mail à la Commission sportive [6313000.coc@ffhandball.net](mailto:6313000.coc@ffhandball.net).

En cas de manquement aux dispositions citées ci-dessus, les rencontres concernées seront données perdues par pénalité pour « non-utilisation d'une feuille de match réglementaire » (art. 109.3.6 des Règlements Généraux de la FFHB).

Le modèle de la Feuille de Match est téléchargeable sur le site de la FFHB suivre le lien ci-dessous :

[https://res.cloudinary.com/ffhb-production/image/upload/v1561982554/ffhb-prod/assets/Feuille\\_de\\_match\\_vierge.pdf](https://res.cloudinary.com/ffhb-production/image/upload/v1561982554/ffhb-prod/assets/Feuille_de_match_vierge.pdf)

Règlement fédéral Rappel important pour toutes les rencontres obligation d'avoir (*en cas de manquement voir le tableau financier*) :

1 secrétaire (club visiteur)

1 chronométrateur (club recevant)

1 responsable de salle (club recevant)

| FEUILLE DE MATCH | DÉLAI                                                               | TARIF                                |
|------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
|                  | Non Utilisation de la FDME (Hors panne informatique et plateaux...) | Voir le Guide Financier du Comité 13 |
|                  | Non Transmise dans les délais :<br>- Le Lundi avant 20 Heures       |                                      |
|                  | Transmise au-delà du 3ème jour ouvrable                             |                                      |

# ORGANISATION ET GESTION DES COMPÉTITIONS

**La commission d'organisation des Compétitions est en charge de :**

- La création du calendrier Général de la saison
- La création et l'organisation des championnats
  - ▶ SENIORS MASCULINES ET FEMININES
  - ▶ JEUNES MASCULINS ET FEMININS
  
- D'apporter de l'aide aux clubs pour les tâches administratives
- De contrôler et homologuer les feuilles de matches en fonction des règlements sportifs et financiers

**Contact :** Adresse mail de la commission : [6313000.coc@ffhandball.net](mailto:6313000.coc@ffhandball.net)

**Le Président de la commission sportive : Hubert STURA**

Le responsable des Seniors : Laurent SOTTOCASA

La responsable des Jeunes : Tatiana CLAVÉ

Membres de la COC : Hubert STURA - Laurent SOTTOCASA – Didier MUSATO – Robert MESSIKA – Tatiana CLAVÉ – Laurence GUIDARINI – Laurence EUGÈNE - Corine FERRUS - et les membres cooptés

Secrétariat de la :

**COC Jeunes :** **Mélanie** Tél : 04 91 22 06 84 [6313000.mlucio@ffhandball.net](mailto:6313000.mlucio@ffhandball.net)

**COC Seniors :** **Gisèle** Tél : 04 91 22 07 15 [6313000.gguglielmino@ffhandball.net](mailto:6313000.gguglielmino@ffhandball.net)

Pour tout autre point du règlement, se référer aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Handball.

# Clauses Communes aux Championnats + 16 ans Masculins et Féminins

## 1. ENGAGEMENTS

Les tarifs des engagements pour la Compétition sont fixés par l'Assemblée Générale du Comité des Bouches-du-Rhône de Handball (voir Guide Financier du Comité 13) et la clôture des engagements est fixée au 25 juillet 2021.

## 2. RÉCOMPENSES

L'équipe classée à la première place du Championnat se voit attribuer une coupe à titre définitif.

## 3. QUALIFICATIONS

Les règles de qualification auxquelles doivent satisfaire les joueurs participant aux compétitions départementales sont définies par les règlements généraux de la Fédération Française de Handball. Les joueurs des catégories de plus de 16 ans, voir les catégories d'âges, sont habilités à participer à l'épreuve avec le club pour lequel ils sont régulièrement licenciés (sauf convention entre clubs).

## 4. CONTRIBUTION MUTUALISEE DES CLUBS AU DÉVELOPPEMENT CMCD TERRITORIALE

## 5. ACCESSION ET RELEGATION

5.1. Les accessions et relégations seront transmises en fin de saison.

## 6. PEREQUATIONS

Les frais de déplacements et les frais d'arbitrage sont soumis au principe de la péréquation. La régularisation est effectuée en fin de saison sportive.

## 7. En cas de FORFAIT D'UNE ÉQUIPE

Si votre équipe est forfait vous devez impérativement prévenir par courriel et téléphone le club visiteur ainsi que le l'arbitrage, dans des délais raisonnables, copie COC [6313000.coc@ffhandball.net](mailto:6313000.coc@ffhandball.net) et la CTA [Voir règlement CTA LIGUE PACA](#).

**En cas de manquement de votre part si le club visiteur et/ou le/les arbitre(s) se déplacent  
Vous leur serez redevable de l'indemnité de déplacement.**

## FORMULE DE LA COMPÉTITION

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

1. Points attribués
    - Match gagné : 3 points ;
    - Match nul : 2 points ;
    - Match perdu : 1 point ;
    - Match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20)
  2. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :
    - 2.1. Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles ;
    - 2.2. Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2.1 (goal-average particulier) ;
    - 2.3. Par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2.2 ;
    - 2.4. Par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition (goal-average) ;
    - 2.5. Par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition ;
    - 2.6. Par le plus grand nombre de licenciés(es) compétitifs (ives) à la date de l'Assemblée Générale Fédérale.
- L'équipe classée première du Championnat est proclamée Championne.

# CHAMPIONNAT TERRITORIAL (Comité 13)

## Règlement Particulier Saison 2021/2022 MASCULINS

### 1ERE DIVISION TERRITORIALE MASCULINE

Suite aux conséquences de la crise sanitaire et à l'adoption du vœu présenté par le comité à l'assemblée générale du 12 juin 2021 pour cette saison 2021-2022, la commission sportive a établi le règlement suivant :

#### OBJECTIFS

Du fait de l'interruption des compétitions ces deux dernières saisons, le Comité a souhaité brasser ses équipes pour permettre la construction de Poules les plus homogènes possible, dans l'intérêt de tous nos licenciés/clubs.

#### PARTICIPANTS

La compétition est ouverte aux clubs ayant acquis leur participation par engagement.

#### FORMULE DE LA COMPETITION

Le championnat se déroule en trois phases.

Phase 1 : Brassage de l'ensemble des équipes

Phase 2 : Poules de niveau D1 accession HTM et D2 accession D1

Phase 3 : Finalités D1 d'Accession/relégation/classement et finalités D2 d'Accession/classement

#### PHASE 1

Les équipes sont réparties en six poules de six équipes. La Commission Sportive et la Technique se sont associées pour élaborer des poules tenant compte à la fois des poules n-1 et n-2 et des secteurs géographiques. Les équipes se rencontrent en matchs aller/retour sur 10 journées de championnat. Règles FFHB.

| Poule A                 | Poule B                    | Poule C                    |
|-------------------------|----------------------------|----------------------------|
| MHBOP MIRAMAS           | PMHB PENNES MIRABEAU       | MHB MARTIGUES              |
| IPHB ISTRES             | HBSGV SIMIANE GRAND VALLAT | HBCB COTE BLEUE            |
| MDPHB MALLEMORT         | AHB ALLAUCH                | SMUC MARSEILLE 2           |
| CCSHB PORT DE BOUC      | LHB LANCON 2               | ASPTT MARSEILLE 1          |
| HB SM ST MARTIN DE CRAU | RVCH ROGNAC VELAUX COUDOUX | MHB96 MARIGNANE            |
| APHBEC EYGUIERES        | HBCLF LA FARE LES OLIVIERS | SAM SUD ACTION MARSEILLE 1 |

| Poule D         | Poule E                    | Poule F                 |
|-----------------|----------------------------|-------------------------|
| BVHCP PEYROLLES | CS MARSEILLE PROVENCE 1    | CS MARSEILLE PROVENCE 2 |
| ECOS EGUILLES   | HBSCRB CASSIS BEDOULE 1    | HBSCRB CASSIS BEDOULE 2 |
| HCO ORGON       | GHB GARDANNE               | SMUC MARSEILLE 1        |
| LHB LANCON 1    | MNHB MARSEILLE NORD        | ASPTT MARSEILLE 2       |
| HBCCBM CADOLIVE | ACC LA CIOTAT              | HBCT TRETTS             |
| HBCP PERTUIS    | SAM SUD ACTION MARSEILLE 2 | CAUZ ST ZACHARIE AURIOL |

## PHASE 2

- Les 3 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les 3 poules de 6 d'accession en HTM, répartition selon le tableau ci-dessous , la CMCD sera appliquée à tous les clubs de D1M (les 3 poules d'accession en HTM):

| Poule 1 D1 Accession HTM | Poule 2 D1 Accession HTM | Poule 3 D1 Accession HTM |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1er Poule A              | 1er Poule B              | 1er Poule C              |
| 1er Poule D              | 1er Poule E              | 1er Poule F              |
| 2ème Poule C             | 2ème Poule A             | 2ème Poule B             |
| 2ème Poule F             | 2ème Poule D             | 2ème Poule E             |
| 3ème Poule B             | 3ème Poule C             | 3ème Poule A             |
| 3ème Poule E             | 3ème Poule F             | 3ème Poule D             |

- Pour les clubs avec 2 équipes inscrites :**
  - si les 2 équipes se qualifient pour les poules D1M accession HTM une seule équipe pourra évoluer sur ce niveau. L'équipe qui participera au niveau D1M accession HTM sera l'équipe la mieux positionnée au regard des règlements FFHB. A titre d'exemple, c'est le ratio nombre de points sur nombre de matchs joués qui sera retenu si le nombre de matchs joués n'est pas identique.
  - L'équipe prenant la place laissée vacante est la suivante au classement dans la Poule concernée
- Les 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> de chaque poule sont reversés dans les 3 poules ou plus de D2 en fonction du nombre d'engagements supplémentaires à la fin de la première phase :

| Poule 1 D2 Accession D1 | Poule 2 D2 Accession D1 | Poule 3 D2 Accession D1 | Poule 4 D2 Accession D1 |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 4ème Poule A            | 4ème Poule B            | 4ème Poule C            | 4ème Poule D            |
| 4ème Poule E            | 4ème Poule F            | 5ème Poule A            | 5ème Poule B            |
| 5ème Poule C            | 5ème Poule D            | 5ème Poule E            | 5ème Poule F            |
| 6ème Poule B            | 6ème Poule C            | 6ème Poule D            | 6ème Poule E            |
| 6ème Poule F            | 6ème Poule A            | Exempt                  | Exempt                  |
| Exempt                  | Exempt                  | Exempt                  | Exempt                  |

Plus de poules si nécessaire.

Si pas d'engagement supplémentaire 3 poules :

| Poule 1 D2 Accession D1 | Poule 2 D2 Accession D1 | Poule 3 D2 Accession D1 |
|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 4ème Poule A            | 4ème Poule B            | 4ème Poule C            |
| 4ème Poule D            | 4ème Poule E            | 4ème Poule F            |
| 5ème Poule B            | 5ème Poule C            | 5ème Poule D            |
| 5ème Poule E            | 5ème Poule F            | 5ème Poule A            |
| 6ème Poule C            | 6ème Poule D            | 6ème Poule E            |
| 6ème Poule F            | 6ème Poule A            | 6ème Poule B            |

Les équipes se rencontrent en matchs aller/retour. Règles FFHB.

## PHASE 3

- Pour les poules D1 accession : les équipes se rencontrent en triangulaire, en cas de forfait, match sec.

| Finalités D1 d'accession/relégation/classement |                        |
|------------------------------------------------|------------------------|
| Triangulaire entre 1er                         | Places 1 à 3           |
| Triangulaire entre 2ème                        | Places 4 à 6           |
| Triangulaire entre 3ème                        | Places 7 à 9           |
| Triangulaire entre 4ème                        | Places 10 à 12         |
| Triangulaire entre 5ème                        | Places 13 à 15         |
| Triangulaire entre 6ème                        | Places 16 à 18         |
|                                                |                        |
|                                                | 15 à 18 relégués en D2 |

- Le nombre d'accédants sera dépendant des demandes formulées par la CTOC. Les 15, 16, 17 et 18<sup>ème</sup> équipes seront reléguées automatiquement en D2 mais les contraintes de la CTOC peuvent impliquer des descentes supplémentaires (14, 13, 12...)
- Pour les poules D2 accession D1, en fonction de la formule retenue à l'issue de la phase 1 (engagements supplémentaires ou pas), les équipes se rencontrent en triangulaires ou en « ½ finale, petite finale, finale » pour déterminer leur classement selon le tableau ci-dessous.

- **Cas 1 : 3 poules - triangulaires**

| Finalités D2 d'accession/classement |                         |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Triangulaire entre 1er              | Places 1 à 3            |
| Triangulaire entre 2ème             | Places 4 à 6            |
| Triangulaire entre 3ème             | Places 7 à 9            |
| Triangulaire entre 4ème             | Places 10 à 12          |
| Triangulaire entre 5ème             | Places 13 à 15          |
| Triangulaire entre 6ème             | Places 16 à 18          |
|                                     |                         |
|                                     | 4 premiers promus en D1 |

- **Cas 2 : 4 poules (ou davantage, formule à remanier sur le même principe)  
½ finale, petite finale, finale**

| Finalités D2 d'accession/classement |                              |                         |
|-------------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| 1er Poule 1 vs 1er Poule 2          | 1er Poule 3 vs 1er Poule 4   | Places 1 à 4            |
| Perdant / perdant                   | Gagnant/gagnant              |                         |
| 2ème Poule 1 vs 2ème Poule 2        | 2ème Poule 3 vs 2ème Poule 4 | Places 5 à 8            |
| Perdant / perdant                   | Gagnant/gagnant              |                         |
| 3ème Poule 1 vs 3ème Poule 2        | 3ème Poule 3 vs 3ème Poule 4 | Places 9 à 12           |
| Perdant / perdant                   | Gagnant/gagnant              |                         |
| 4ème Poule 1 vs 4ème Poule 2        | 4ème Poule 3 vs 4ème Poule 4 | Places 13 à 16          |
| Perdant / perdant                   | Gagnant/gagnant              |                         |
| 5ème Poule 1 vs 5ème Poule 2        | 5ème Poule 3 vs 5ème Poule 4 | Places 17 à 20          |
| Perdant / perdant                   | Gagnant/gagnant              |                         |
| 6ème Poule 1 vs 6ème Poule 2        | 6ème Poule 3 vs 6ème Poule 4 | Places 21 à 24          |
| Perdant / perdant                   | Gagnant/gagnant              |                         |
|                                     |                              | 4 premiers promus en D1 |

# CHAMPIONNAT TERRITORIAL (Comité 13)

## Règlement Particulier Saison 2021/2022 FEMININES & U19

### 1ERE DIVISION TERRITORIALE FEMININE

La compétition est ouverte aux clubs sur engagement avec le projet de faire accéder l'équipe au niveau supérieur

Cet engagement implique que l'équipe sera tenue de participer aux phases finales qualificatives organisées par la LIGUE PACA et d'accéder en PN F EST OU OUEST, si son niveau de jeu le justifie à la fin des rencontres

A défaut, l'article 110.1 des Règlements Généraux FFHB sera appliqué :

- Rétrogradions de l'équipe en niveau inférieur, sans décision d'appel
- L'accession ne pourra être possible que 2 ans plus tard

Formule de la compétition :

Vous sera communiqué ultérieurement

La date d'inscription a été repoussé au 05 septembre

### 2EME DIVISION TERRITORIALE FEMININE

La compétition est ouverte aux clubs sur engagement

Formule de la compétition :

Vous sera communiqué ultérieurement

La date d'inscription a été repoussé au 05 septembre

Aucune accession possible dans ce championnat